

SÉANCE DU 23 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois janvier à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LANGE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. GARGAUD Patrick, Maire, pour la tenue de la réunion obligatoire du premier trimestre, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18 janvier 2021.

Présents : GARGAUD Patrick, COUTANT Bernadette, MASSON Jean-François, MAIGRET Max, GAUTIER Marc, MARY Anaïs, ROBIN Thierry, PENISSARD Jean, JACQUELIN Jocelyne

Procurations : Virginie ALLARD à Bernadette COUTANT, Aurélie BRUNEAU à Patrick GARGAUD

Anaïs MARY est nommée *secrétaire de séance*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé

Monsieur le Président a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

1 – OBJET : Travaux de ravalement de la façade avant de la mairie – Plan de financement – Demande de subvention

Monsieur le Maire expose au conseil que la façade avant de l'immeuble de la mairie nécessite des travaux de ravalement, notamment les encadrements de fenêtres.

Il propose donc de faire réaliser ces travaux afin de pallier à la dégradation du bâtiment et d'en améliorer l'esthétique.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux est de 15 402,60 € H.T.

Il convient d'approuver le projet, le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ⌚ Approuve le projet présenté
- ⌚ Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES

Travaux de ravalement 15 402,60 € H.T.

RECETTES

Etat – DETR (-50%) 7 701,30 €

Autofinancement 7 701,30 €

- ⌚ Autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour ces travaux

2 – OBJET : Pont du Nahon : Estimation de la capacité portante – Limitation de tonnage

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre des projets de réaménagement des voiries de la commune, la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a demandé à GINGER CEBTP – Agence de Tours, de réaliser une mission de diagnostic sommaire et d'estimation de capacité portante du pont du Nahon situé sur la voie communale N°2.

Il résulte de l'étude que l'ouvrage actuel est fortement altéré avec des pathologies de corrosion déclarée et que la portance à 6 tonnes est assurée à 98 %.

Cependant, Monsieur Alain POURNIN, vice-président de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, délégué à la voirie préconise une limitation à 3,5 tonnes.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal a émis un avis favorable à la prorogation de la limitation de tonnage actuelle de 6 tonnes.

3 – OBJET : Conservation des archives anciennes

Vu l'article L.212-11 du Code du patrimoine,

Vu l'article L.212-14 du Code du patrimoine,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie des registres d'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif ;
- de charger Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'Etat dans le département.

4 – OBJET : Modification du sens unique de circulation de la rue des Templiers à Entraigues

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à l'issue des travaux d'aménagement du Bourg d'Entraigues réalisés en 2010, un sens unique de circulation a été instauré sur la rue des

Templiers dans le sens rue Principale, route de Baudres à cause de l'étroitesse de la chaussée.

Afin d'assurer la sécurité du carrefour de la rue des Templiers et de la rue Principale, il peut être envisagé de modifier le sens unique de circulation dans le sens route de Baudres, rue Principale.

Avant toute intervention, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sachant que les riverains de cette rue ont été contactés et que 10 sont favorables et 2 défavorables à ce changement de sens de circulation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal a émis un avis favorable à la modification du sens unique de circulation de la rue des Templiers à Entraigues.

QUESTIONS DIVERSES

Campagne de fleurissement :

- ⌚ La commune de Langé ayant été labellisée dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris, elle sera visitée cette année par le jury régional afin de conserver son label ou si elle souhaite faire acte de candidature pour obtenir un niveau supérieur.
- ⌚ Un devis pour le fleurissement 2021 a été demandé à ADPEP36 – ESAT Commercial de Levroux.